



Fiche – Président



Le rôle du président :

Le président est le premier représentant de l'association. Il est l'interlocuteur principal pour tout échange avec d'autres instances et pouvoirs publics. Néanmoins, il n'a pas vocation à décider seul, la politique de l'association devant être proposée et exécutée par le Bureau et déterminée par le Conseil d'Administration. Il relève ici du choix du président de mener seul les actions de l'association ou bien de déléguer certaines tâches à d'autres membres.

D'un point de vue interne, le président est souvent le principal « impulseur » des points à discuter, notamment de par le fait qu'il fixe l'ordre du jour des réunions du Bureau qui fixera lui-même l'ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration. Pour accomplir ce rôle, il lui est vivement conseillé de se tenir informé des travaux réalisés dans le cadre de l'association ainsi que de toute actualité touchant à l'objet de celle-ci. Il présente le bilan moral annuel de l'association aux autres membres en Assemblée Générale, à moins qu'il ne délègue cette tâche au vice-président ou à défaut au secrétaire. Enfin, il préside les rencontres et réunions de l'association, à l'exception des réunions de commission, et doit à ce titre s'assurer du bon fonctionnement de celles-ci.



Le président du CLUQ :

Les principaux interlocuteurs du CLUQ sont la Ville, la métropole, le département, la région, et l'Etat. Les réunions de Bureau du CLUQ se déroulent en deux temps, dont un premier partagé avec LAHGGLO. Les réunions des commissions peuvent également être communes entre le CLUQ et LAHGGLO. A ce titre, le président du CLUQ doit être en contact régulier avec le président de LAHGGLO afin de préparer les réunions de Bureau et, en cas de problème au sein des commissions, de trouver une solution à celui-ci. Enfin, de par son rôle de premier représentant de l'association également auprès de ses membres, le président du CLUQ doit faire preuve d'un comportement permettant d'obtenir la confiance du plus d'Unions de Quartier possibles.

Le président décide de la régularité des réunions internes, dans le respect des statuts de l'association. A la demande ou avec l'accord du Conseil d'Administration, il organise également des rencontres, bien souvent avec la Ville, dont il veille aux bons déroulés.

Enfin, il apporte sa signature aux documents de l'association, notamment les chèques émis par elle.



Le profil attendu pour ce poste :

- Bonne capacité à communiquer.
- Capacité d'écoute.
- Esprit d'équipe.
- Capacité d'innover et de prendre des décisions rapides.
- Prise de parole en public.